

QU'EST-CE QUI EST ASSURÉ?

L'assurance couvre les effets personnels et les effets mobiliers, y compris - si nécessaire - les antiquités, les œuvres d'art, les voitures particulières, les motocyclettes, les motomarines, les embarcations ou autres véhicules similaires privé.

QUELLES RÉGLEMENTATIONS SUR LES VALEURS ASSURÉES EXISTE-T-IL?

- Valeur à neuf
La valeur assurée correspond au prix de remplacement d'objets neufs de même type et de même qualité au lieu d'expédition. Aucune déduction pour ancienneté et usure ne sera appliquée.
- Montant de l'assurance: EUR 250.000,00, maximum jusqu'à concurrence de la valeur de votre marchandise.
- La valeur affective ne peut être assurée.

QUAND PREND EFFET ET QUAND CESSE L'ASSURANCE?

La couverture prend effet à la prise en charge de la marchandise par l'entreprise de déménagement et cesse à sa livraison. Pour être assurés, les travaux de démontage, emballage, déballage, montage et assemblage doivent être réalisés par le personnel de l'entreprise de transport.

QU'EST-CE QUI N'EST PAS ASSURÉ?

Outre les motifs d'exclusion des DTV-Güter 2008*, les assureurs ne dédommageront pas les sinistres:

- Les animaux vivants, plantes, argent liquide, titres, timbres, actes, documents, bijoux, pièces
- de monnaie, pierres précieuses, perles véritables, métaux précieux monnayés ou non et tout objet de valeur comparable.
- Dommages découlant de la qualité de la marchandise transportée ou de son état défectueux, par ex. dissolution de colle, altération du vernis, dommages aux meubles rembourrés causés par des produits périssables, absorption d'odeurs, les altérations intérieures, la casse de fils et l'écoulement de fluides, à moins que ceux-ci résultent d'un événement assuré par la couverture limitée du DTV-Güter 2008*.
- Les dysfonctionnements mécaniques, électriques ou électroniques, à moins que ceux-ci soient la conséquence directe d'un dommage physique extérieur.
- La casse, les points de pression, griffures, éraflures et ébréchages des/sur les objets emballés par le propriétaire/l'assuré.

DE QUELLE COUVERTURE D'ASSURANCE S'AGIT-IL?

Couverture intégrale:

DTV-Güter 2008* - Couverture intégrale, y compris la clause de compensation (si le prix de remplacement d'objets neufs de même type et de même qualité au lieu de destination dépasse la valeur assurée, les assureurs dédommageront l'assuré d'une somme pouvant aller jusqu'à 25 % en plus de la valeur assurée initiale).

À COMBIEN S'ÉLÈVE LA FRANCHISE?

En principe, aucune franchise n'est convenue. Une franchise de EUR 100,00 par sinistre ne s'applique uniquement aux véhicules particuliers, motos et véhicules de sport aquatique.

* DTV-Cargo conditions d'assurance 2000 dans la version 2008 - contrat standard pour l'assurance des transports en Allemagne.